

**Procès-verbal**  
**Comité de Direction Ligue Féminine de Handball**  
**Jeudi 10 février 2011**

**Membres présents :**

Représentants FFHB : **Patricia SAURINA**, *Présidente de la LFH*; **Olivier KRUMBHOLZ**, *membre de la DTN et Sélectionneur France A Féminines*; **Michel GROPPi**, *Membre qualifié en matière de Contrôle de Gestion*  
Représentants des clubs : **Olivier GEBELIN**, *Nîmes, Vice-Président LFH*; **Thierry WEIZMAN**, *Metz*; **Jean-Marie SIFRE**, *Issy Paris HB*  
Représentant des entraîneurs : **Laurent BEZEAU**  
Représentante des joueuses : **Amélie GOUDJO**  
Représentante des arbitres : **Sylvie BORROTTI**, *représentant Laurent REVERET*

**Invités présents :**

Représentants FFHB : **Joël DELPLANQUE**, *Président de la FFHB*; **Alain KOUBI**, *Trésorier de la FFHB*  
Salariés FFHB : **Cécile MANTEL**, *responsable service juridique*; **Eric BARADAT**, *membre de la DTN et adjoint sélectionneur France A Féminines*; **Gérard JUIN**, *Médecin coordonateur et président de la Commission médicale de la LFH*  
Salariés LFH : **Bastien EL GHOZZI**, *chargé de mission administratif*  
Conseillère de la présidente de la LFH : **Odile MARCET**  
Clubs : **Benoît GUILLOUS**, *Président du HAC Handball*; **Frédéric BOUGEANT**, *Entraîneur du HAC Handball*

**Membres excusés :**

Représentants FFHB : **Philippe BANA**, *DTN*  
Représentants des clubs : **Philippe MANACH**, *Arvor 29-Pays de Brest*

**Invités excusés :**

Conseiller du président de la FFHB : **Alexis MANOUVRIER**

**Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer**

**La séance est ouverte à 10h10 depuis le siège de la FFHB.**

Patricia SAURINA accueille les deux nouveaux membres du Comité de Direction :

- Amélie GOUDJO, en remplacement d'Agata GENES-SZUKIELOWICZ, démissionnaire,
- Michel GROPPi, en remplacement de Florence MORAGLIA, démissionnaire également.

Compte-tenu du nombre de sujets à aborder et de l'importance de certains d'entre eux, Olivier GEBELIN propose de modifier l'ordre d'examen des sujets et souhaite commencer par traiter les points 1, 9 et 10 de l'ordre du jour.

## **I/ APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 13 ET 29 JUILLET 2010**

Les deux procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

## **II/ SITE INTERNET DE LA LFH**

Actuellement, le site internet de la Ligue Féminine de Handball est limité dans ses capacités d'évolution et rend difficile toute maîtrise de son administration. Pour palier cette problématique, dans l'optique d'une refonte du site de la LFH, le nouveau webmaster recruté au sein de la FFHB, Arnaud MAYEUR, utilise le site internet de la Ligue féminine comme support de formation.

D'une manière générale, l'objectif d'évolution serait de concevoir un outil permettant des accès ouverts à des contributeurs multiples (notamment avec les chargés de communication des clubs), en définissant des niveaux d'intervention.

Il est prévu de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une première réunion avec les chargés de communication des clubs cet été, avant le lancement du site.

S'agissant de l'évolution de l'environnement graphique du site, elle appelle des compétences propres à un graphiste et non à un webmaster. C'est pourquoi, si la solution interne (Amal RENNE) ne pouvait être retenue, il sera nécessaire de recourir à un prestataire externe.

En tout état de cause, le planning souhaité vise à rendre opérationnel le site révisé pour la mi-août, avec éventuellement un lancement officiel lors de la conférence de presse de rentrée.

## **III/ SOIREE DES ETOILES DU HANDBALL FEMININ 2011**

Cette saison, la soirée est prévue en marge des finales de Coupe de France le samedi 21 mai 2011. Plusieurs devis sont présentés au Comité de Direction sur le lieu de la soirée – une péniche est envisagée – ainsi que sur la prestation de traiteur. Le Comité de Direction donne à la cellule opérationnelle, pilotée par Odile MARCET, toute latitude pour finaliser le choix du lieu et du traiteur au coût le plus raisonnable.

Laurent BEZEAU souhaite connaître la stratégie de communication qui sera établie autour de cette soirée des Etoiles 2011. Cette soirée étant l'un des événements principaux de la saison LFH, la stratégie reste celle d'une médiatisation maximale, qui devrait pouvoir compter, pour cette édition, sur la présence des différents médias aux finales des Coupes de France à Bercy.

En outre, il est confirmé que la LFH prendra à sa charge les déplacements de 3 personnes par club, priorité devant être donnée à des représentants de la Presse Quotidienne Régionale ou des partenaires. Enfin, l'organisation de la soirée des Etoiles pour la première fois à Paris, devrait être un levier pour attirer des médias nationaux.

Concernant la détermination des nommés, le Comité de Direction valide le jury suivant :

- Olivier KRUMBHOLZ, Sélectionneur France A féminines
- Eric BARADAT, Adjoint au sélectionneur France A féminines
- Laurent BEZEAU, Représentant des Entraîneurs de la LFH
- Amélie GOUDJO, Représentante des Joueuses de la LFH
- Emeline HENIQUE, Décalage Médias, prestataire de la FFHB pour le site de la LFH et la Handline
- Hugo CHATELAIN, Handaction
- François DASRIAUX, Handzone

- Les arbitres officiant en LFH, dont les avis seront centralisés par Sylvie BORROTTI
- La Presse Quotidienne Régionale, dont les choix seront centralisés par Emeline HENIQUE

Les présidents font remarquer leur « fairplay » de ne pas être associés à ces désignations.

Chaque personne devra proposer 3 nommés par catégorie et disposera d'une voix, toutes les catégories des saisons précédentes étant reconduites.

#### **IV/ FINALITES COUPE DE LA LIGUE 2010/2011**

Joël DELPLANQUE et Patricia SAURINA rappellent que l'édition 2010/2011 a été un franc succès, tant en termes d'organisation que d'animation locale et d'engouement populaire.

Laurent BEZEAU, au titre de Directeur du Comité d'Organisation Local, dresse le bilan de l'édition au regard des 3 objectifs initiaux :

- La réussite populaire,
- La capacité à organiser l'évènement compte-tenu du faible temps disponible,
- La démonstration à la ville de Brest qu'il existe un vrai public disponible et demandeur pour le handball féminin.

Les 3 objectifs ont été remplis. En effet, la compétition a été un vrai succès à différents niveaux :

- 11 000 spectateurs sur l'ensemble de la compétition dont 4 200 pour la finale,
- Exposition médiatique locale forte avec également retransmission de la finale en direct sur Sport+,
- Forte exposition des partenaires,
- Résultat sportif positif pour le club local Arvor 29-Pays de Brest,
- Equilibre budgétaire atteint malgré quelques imprévus (soirée des équipages). Parmi les recettes, le poste le plus important a été la billetterie (60K€), tandis que les dépenses ont compté principalement la mise en configuration handball du Parc des expositions (70K€).

Pour les clubs, Olivier GEBELIN souhaite préciser que la période choisie (entre Noël et le jour de l'An) est la plus coûteuse pour les déplacements et l'hébergement. De son côté, Amélie GOUDJO rapporte que les joueuses de LFH ont unanimement regretté un tel positionnement (cf. calendrier/compétition).

#### **V/ CALENDRIERS ET COMPETITIONS**

Eric BARADAT rappelle la composition du groupe de travail (le sélectionneur et son adjoint, MM Manach et Guillous pour les présidents, MM Bezeau et Mayonnade pour les entraîneurs, Mlle Goudjo lors de la dernière réunion pour les joueuses, MM Baude et El Ghouzzi pour la FFHB et LFH) et la méthodologie utilisée (6 propositions initiales affinées lors de 3 réunions) pour aboutir au document présenté au Comité de Direction.

Ce calendrier, établi à partir des décisions arrêtées lors de la dernière assemblée générale et confirmée au TIPIFF (retour à 10 équipes avec play-offs et play-downs), est composé de 3 blocs :

- Septembre à Novembre
- Décembre, Janvier, Février comprenant la période internationale
- Mars à Mai comprenant les play-offs et les play-downs et les finalités européennes.

Il est conçu pour offrir des conditions de performance aux clubs européens en ne plaçant jamais de dates de report entre les matchs aller et retour de Coupes d'Europe. Seul le club qualifié en Champion's League ne peut être ainsi protégé au regard de la spécificité de la formule de groupes de cette compétition.

Parmi les points débattus et ayant abouti à un consensus du groupe à l'issue des 2 premières réunions, figure le maintien des finalités de la Coupe de la Ligue entre Noël et le Jour de l'An. Pour les joueuses, Amélie GOUDJO affirme son opposition à ce maintien, compte tenu notamment de la fatigue physique accumulée par les joueuses internationales au retour d'un championnat d'Europe ou du monde ou des difficultés à se mobiliser pour une compétition à enjeu (qualification européenne) sur une telle période. Gérard JUIN, en qualité de président de la commission médicale de la LFH, fait lui aussi part de ses réserves sur un tel positionnement au vu de la charge physique de cette compétition (3 matchs en 3 jours) et du risque de blessure inhérent.

D'autre part, l'organisation d'un trophée des champions en début de saison est abordée, suite à la proposition évoquée par le club du Havre et la ligue de Normandie.

Devant les réserves et interrogations suscitées par la proposition, il est convenu de différer la mise en place d'un tel tournoi et de confier le soin au groupe de travail d'examiner son opportunité au regard des points suivants :

- Le lieu de ce type de compétition (tournant ou fixe),
- La stratégie de communication qui l'entoure,
- La stratégie économique (dont l'éventuelle dotation en prime)
- La stratégie sportive pour les clubs participants.

Mandat est donné au groupe de travail pour évaluer la faisabilité du projet et faire des recommandations à l'Assemblée générale 2011.

De même, le groupe de travail est chargé d'expertiser l'éventuelle création d'un All Star Game, opposant par exemple une sélection de joueuses étrangères évoluant en LFH à l'équipe de France (date à rechercher dans le calendrier).

D'une manière générale, le Comité de Direction donne mandat au groupe de travail, piloté par Eric BARADAT, pour établir une logique de calendrier sportif sur l'olympiade 2012/2016, et notamment avancer sur une trame de calendrier 2012/2013 à présenter à l'Assemblée générale de fin de saison. Ce pour définir, dès l'Assemblée, le positionnement des finalités de la Coupe de la Ligue de la saison 2012/2013 afin éventuellement, en cas de changement de date, de lancer l'appel à candidatures permettant de désigner le futur organisateur au CODIR de novembre.

Olivier GEBELIN soulève la problématique des congés des internationales lié à l'année Olympique qui fera l'objet d'un traitement spécifique, entre les clubs concernés, les joueuses et la FFHB.

Par ailleurs, un débat s'engage sur la fixation de la date des journées reportées. Thierry WEIZMAN émet le souhait d'ouvrir la possibilité de jouer du mardi au jeudi. Au vu des conséquences identifiées (deux matchs en moins de 48h, absence de lisibilité, risque de désaccord entre clubs), il est finalement décidé d'en rester à la règle actuelle, à savoir principe du mercredi conservé, mais possibilité d'entente entre clubs sous réserve du respect des contraintes réglementaires et logistiques (Gest'Hand).

Conformément aux engagements pris lors de la réunion du 27 novembre 2011 sur le TIPIFF les présidents donnent un avis favorable sur le calendrier proposé et rappellent le principe attendu d'une certaine réciprocité pour la construction des calendriers des saisons 2012/2013 et suivantes (hors année Olympique). En définitive, le calendrier 2011/2012 est validé par 8 voix pour et 2 voix contre (représentante des joueuses et représentantes des arbitres).

Pour la définition des grilles par la COC nationale et permettre qu'elles satisfassent au maximum les clubs, le groupe de travail propose que chaque club transmette à la COC 3 souhaits maximum (par exemple : ne pas jouer ou au contraire jouer un maximum de mercredi à domicile ; identification d'une date sans match à domicile compte tenu de la concurrence avec d'autres sports ou de l'indisponibilité de la salle).

## **VI/ COUPE DE LA LIGUE 2011/2012**

Le positionnement des finalités de la Coupe de la Ligue pour la saison prochaine étant validée entre Noël et le jour de l'An, le Comité de Direction étudie les 3 déclarations d'intention d'organisation des finalités 2011/2012. Préalablement, tous les clubs de LFH ont été consultés pour exprimer leurs intentions.

- La Ligue PIFO, par le biais du club d'Issy Paris Hand, retire sa candidature, celle-ci étant conditionnée à une organisation à une autre période que celle des fêtes de fin d'année au vu de la spécificité parisienne,
- La Ligue de Bretagne, par l'intermédiaire d'Arvor 29 – Pays de Brest, confirme son intention d'organiser à nouveau la compétition avec pour objectif de consolider la place du handball dans la perspective du projet de construction de salle,
- La Ligue de Normandie, par le club du Havre, expose son projet s'appuyant notamment sur les 10 ans de collaboration avec son partenaire privé historique et le fort soutien de la ville du Havre, ainsi que le rayonnement sur les 2 régions administratives couvertes par la Ligue.

Un temps envisagée, une candidature adossée au club de Toulon-Saint Cyr n'est finalement pas présentée au Comité de Direction.

Après débat, le Comité de Direction valide, par 8 voix pour et 1 abstention, la candidature de la Ligue de Normandie. Unanimité motivée entre autre par la logique d'alternance.

En outre, il confirme que si les travaux du groupe de travail aboutissaient à maintenir le positionnement des finalités entre Noël et jour de l'An, la Ligue de Bretagne serait prioritaire pour l'édition 2012/2013.

En tout état de cause, il est décidé que le rétro planning suivant soit respecté :

- Sous réserve de connaissance des dates de coupes d'Europe 2012/13, présentation à l'Assemblée générale LFH de juin 2011 des pistes de calendrier 2012/13 élaborées par le groupe de travail, avec des hypothèses de positionnement des finalités de la coupe de la Ligue,
- Décision de l'Assemblée générale LFH quant au positionnement des finalités de la coupe de la Ligue entre Noël et le Jour de l'An ou à une autre date,

Lancement de l'appel à candidatures après l'Assemblée Générale LFH de juillet 2011 pour un choix de l'organisateur 2012/13 en novembre 2011.

## **VII/ BUDGET DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL**

Alain KOUBI et Olivier GEBELIN présentent le budget de la Ligue Féminine de Handball et les orientations à venir. Olivier GEBELIN rappelle le changement de doctrine dans l'organisation budgétaire de la LHF et en remercie la FFHB.

Les frais fédéraux sont sortis du budget et 100% de l'engagement versé par les clubs est affecté aux investissements LFH.

Au 31 décembre 2010, le budget consommé était de 82 000€ à quelques aménagements près sur la Coupe de la Ligue.

Débat sur les postes de dépenses estimés lors de l'Assemblée Générale 2010 et non encore consommé comme :

- Amélioration du site internet
- Soirée des Etoiles
- Colloque des chargés de communication
- Hand TV et retransmissions WEB TV
- Retransmissions médias. Sur ce sujet et compte tenu des sommes budgétées pour 2010/2011 (50K€), un débat s'engage sur l'utilisation des fonds et la politique fédérale en matière de retransmission TV / Web TV. (cf. point X du PV).

En outre, suite aux échanges tenus avec les clubs de Handball ProD2, Joël DELPLANQUE évoque les réflexions en cours pour un remplacement de la plateforme fédérale Re-player par une plateforme Dartfish (facilité d'utilisation). Une étude des coûts précis a été demandée au service informatique fédéral et fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain Comité de Direction.

Enfin, par souci de cohérence avec la présentation du budget fédéral, il est convenu que le budget soit désormais présenté en année civile et en saison sportive.

Dans ces conditions, sont validés à l'unanimité :

- Le budget de la LFH pour 2010/2011
- Le budget de la soirée des étoiles 2011

## **VIII/ Retour sur la réunion des présidents et entraîneurs de la LFH le 27/11/2010**

Joël DELPLANQUE rappelle que comme convenu lors de la réunion du 27/11/2010, le dossier JIPES a donné lieu, le 13 janvier 2011, à une nouvelle consultation des présidents et des entraîneurs, avec diffusion d'un document de travail complété et des tableaux individuels de synthèse des effectifs des clubs et qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque ou réaction, ni individuelle ni collective de l'UPCD1F.

De même, comme convenu lors du TIPIFF, le document de présentation du projet VAP a été diffusé le 15 décembre 2010, pour avis et retour, à l'ensemble des clubs de LFH et de D2F. 5 clubs de LFH et 7 clubs de D2F ont transmis leurs observations à la FFHB, tous étant favorables au projet sur le fond et sollicitant des ajustements à la marge pour les exigences du cahier des charges.

Par ailleurs, Joël DELPLANQUE rappelle que dans un souci d'efficacité il avait chargé Patricia SAURINA de consulter individuellement chaque président de club de LFH sur sa candidature éventuelle à l'organisation des finalités de la coupe de la Ligue 2011/2012.

A cette occasion, Olivier GEBELIN signale que les présidents de clubs ont regretté le principe de consultations lancées directement avec demandes de réponses individuelles dans un impératif de délais et précise qu'une réorganisation du fonctionnement de l'UPCD1F en a découlé.

Désormais, celle-ci communiquera une seule réponse, celle de la majorité recueillie après consultation interne.

## **IX/ PROJETS JOUEUSES ISSUES DU PARCOURS d'EXCELLENCE SPORTIVE ET CLUBS EN VOIE D'ACCESSION AU PROFESSIONNALISME**

Les deux dispositifs, visant à promouvoir la filière de formation française (JIPES) et à accompagner les clubs de D2F vers une structuration et une accession sereine en LFH (VAP), sont étroitement liés et feront l'objet d'un vœu DTN présenté à l'Assemblée générale fédérale d'avril. Joël DELPLANQUE rappelle qu'ils ont fait l'objet d'un engagement de principe, tant des présidents de clubs que des entraîneurs, lors du dernier TIPIFF.

A ce stade, tout en confirmant son attachement aux objectifs de fond des deux projets, Olivier GEBELIN exprime les réserves des présidents de clubs sur le projet JIPES :

- Pourquoi traiter la question de la formation qui part de la FFHB par des impositions sur les feuilles de match des Clubs de LFH ? Quelle garantie cela apportera-t-il sur l'amélioration de la filière ?
- Quelle est la légitimité de cette règle qui interfère sur la composition des effectifs des clubs ?
- Au niveau des craintes
  - o Dans l'état actuel des potentiels issus de la formation risque d'affaiblir le niveau des clubs au plan européen.
  - o Risque d'inflation sur les niveaux de rémunérations des jeunes joueuses compte tenu du bonus lié au statut de joueuse « néo-pro »
  - o Difficulté de suivre la règle du fait du statut de « néo-pro » qui est, selon eux, une « usine à gaz »
- Quelle amélioration dans l'articulation pôles Espoirs / Centres de formation la FFHB propose-t-elle ?
- Quel traitement de la situation spécifique des jokers médicaux ?

Rejoignant certaines craintes des présidents, Laurent BEZEAU exprime à son tour, pour les entraîneurs, un désaccord sur le projet JIPES en l'état, mais confirme la légitimité de la préoccupation fédérale.

Des éléments de réponse sont apportés à ces questions techniques par Eric BARADAT, notamment sur le statut de joueuse « néo-pro » constituant le cœur du dispositif en tant que valorisation de la filière de formation. En outre, le principe de la « néo-pro » constitue un élément essentiel de sécurisation juridique du projet au regard de la réglementation communautaire imposant un dispositif proportionné aux objectifs d'intérêt général de protection de la formation nationale.

Après avoir de nouveau rappelé les objectifs d'intérêt général de chaque projet et la consultation mise en œuvre par la fédération depuis plusieurs mois (notamment diffusion du document de travail dès le 8 octobre 2010 aux présidents et entraîneurs de LFH), Joël DELPLANQUE souhaite que la Direction Technique Nationale étudie les éléments exprimés par les clubs, le cas échéant amende le projet JIPES et qu'un nouvel échange soit mis en œuvre avant le Conseil d'administration fédéral de début mars.

Sur le projet VAP Olivier GEBELIN, au nom de l'ensemble des clubs de LFH, précise que ceux-ci ne sont pas favorables au principe de cahier des charges imposé.

Le projet initial parlant de mesures d'accompagnement à contrario du Cahier des charges qui contraint.

Joël DELPLANQUE rappelle les réponses d'accord reçues des 5 clubs de LFH et 7 clubs de D2F et précise de nouveau que le principe de base du dispositif VAP repose sur le volontariat des clubs de D2F qui décideront ou non d'adopter ce statut et de se soumettre au cahier des charges.

## **X/ Diffusions télévisuelles / web**

Patricia SAURINA travaille sur l'élaboration d'un cahier des charges WEB TV (dispositif technique pour la captation, dispositif d'hébergement des vidéos, contenu graphique, voire servicing en matière marketing). Mais, sur le constat que le dossier France TV n'avance pas, les présidents demandent que l'on revoit l'approche des relations avec les chaînes et qu'on se rapproche des chaînes locales voire qu'on utilise l'enveloppe non dépensée pour faciliter la production des images.

Thierry WEIZMAN demande au président de voir si une télé serait d'accord pour revoir sa position si on lui donnait 50.000 € pour la production.

Olivier GEBELIN reformule la demande et insiste sur l'implication des chaînes locales rappelant le dossier fait à l'occasion de la coupe de la Ligue à Nîmes.

Dossier qui associait les chaînes locales, ma chaîne Sport et France 3 sur des émissions en clair et ou en streaming.

Après échange, Joël DELPLANQUE s'engage à contacter les différents médias concernés (FR TV, chaînes TNT).

Thierry WEIZMAN précise que l'objectif n'est pas de dépenser ces 50k€ pour financer ce qui se fait déjà mais pour permettre une retransmission par journée de championnat.

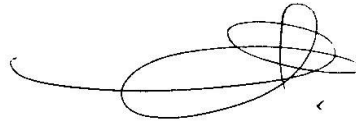
## **XI/ QUESTIONS DIVERSES**

- Dans le cadre du renouvellement du partenariat fédéral avec La Poste, cette dernière a manifesté son intérêt de s'engager spécifiquement avec la LFH à hauteur de 20K€, dès la saison 2011/2012. La liste des contreparties qui seront proposées à La Poste est arrêtée par le Comité de Direction, sous réserve qu'elles visent exclusivement les supports de communication de la Ligue elle-même et qu'y soit ajouté le principe de tarifs préférentiels d'accès aux matchs proposés aux agences locales.
- Vœux CNCG pour l'AG Fédérale : Olivier GEBELIN fera un point avec Cécile MANTEL des quelques retouches de forme qu'il souhaite apporter.
- La date de la conférence de presse de début de saison est fixée au jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011.
- Le principe d'un calendrier de réunions institutionnelles lisible sur l'ensemble de la saison sportive est acté.



- Olivier GEBELIN évoque la pénalité infligée aux clubs qui avaient la qualité de club recevant lors des finalités de la Coupe de la Ligue pour non présentation d'un médecin sur la feuille de match. Compte tenu des procédures en cours devant les commissions fédérales, Joël DELPLANQUE lui répond qu'il n'appartient pas au CODIR de se prononcer sur la question. En tout état de cause, à l'avenir, le cahier des charges de l'organisateur devrait être modifié pour traiter cette question.
- Pour finir, Olivier GEBELIN informe le Comité de Direction de sa décision de démissionner du poste de vice-président de la LFH, il conserve ses mandats de représentant des clubs au CODIR et président de l'UPCD1F.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.**



**Patricia SAURINA,  
Présidente**